



## Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2021/2022

### PROCÈS-VERBAL N°42

---

Réunion du : **Mardi 03 mai 2022**

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

\*\*\*\*\*

#### **COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. DU SAMEDI MATIN**

**24505497 : FINANCES 92 1 / FINANCES 15 1 du 07/05/2022**

Courriel du propriétaire du Parc des Sports du Tremblay indiquant que l'ensemble du Parc est fermé le 07/05/2022.

La Commission inverse la rencontre sur les installations de FINANCES 15 (stade Suzanne Lenglen N°3 à 9h).

Copie de la présente décision transmise à la Mairie de PARIS.

#### **CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE DU SAMEDI MATIN**

**23799089 : STERIA / NATIXIS du 30/04/2022 (R2)**

Match reporté en raison de l'indisponibilité du terrain.

Compte tenu du calendrier de STERIA et sa participation aux 1/4 de finale de la Coupe de Paris CREDIT MUTUEL IDF prévues le 07/05/2022, la Commission prévoit les modifications de calendrier suivantes :

En cas d'élimination de STERIA de la Coupe, le match sera reporté au 21/05/2022.

En cas de qualification de STERIA pour les 1/2 finales, le match sera reporté au jeudi 26/05/2022 (jour férié).

#### **FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La Commission demande au club recevant ci-dessous de bien vouloir faire parvenir la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1<sup>er</sup> rappel :

23799077 : STERIA 1 / HOSPITALIERS COURSES 1 du 23/04/2022 (R2)